



# 2024

**Rapport financier  
Nant de Drance SA**



# Rapport financier

## Commentaires sur les comptes annuels

### Compte de résultat

L'exercice 2024 constitue la deuxième année complète d'exploitation commerciale de Nant de Drance SA. Les chiffres présentés sont désormais comparables à ceux de l'année précédente.

Les contributions des partenaires destinées à la couverture des charges annuelles s'élèvent à 97.5 MCHF (2023 : 119.3 MCHF).

Les charges d'exploitation s'établissent à 12.8 MCHF (2023 : 16.8 MCHF) et représentent 14 % des charges totales. A noter que l'exploitation et la maintenance des installations sont confiées, par mandat, à Alpiq SA et aux CFF, ce qui constitue environ la moitié de la rubrique « Matériel et prestations », comprise dans les charges d'exploitation.

Les redevances, impôts et taxes totalisent 7.2 MCHF (2023 : 7.2 MCHF), soit 8 % des charges totales.

Les amortissements des installations s'élèvent à 39.4 MCHF (2023 : 39.3 MCHF) et le résultat financier à 29.2 MCHF (2023 : 46.1 MCHF). Ces deux postes représentent la majeure partie des charges du compte de résultat, soit respectivement 45 % et 33 % du total.

### Bilan

Le niveau élevé de liquidités au 31 décembre 2024 s'explique principalement par les amortissements, éléments non monétaires couverts par les contributions en couverture des charges. Ce surplus de trésorerie permettra à la société de réduire progressivement son endettement au cours de l'exercice 2025.

Par rapport au 31 décembre de l'exercice précédent, les emprunts obligataires ont diminué de 135 MCHF. Cette variation résulte, d'une part, du remboursement d'un emprunt obligataire de 300 MCHF arrivé à échéance et, d'autre part, de l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 165 MCHF.

Les dettes financières, constituées exclusivement d'emprunts obligataires, s'élèvent à 1'565 MCHF au 31 décembre 2024. Un emprunt obligataire de 180 MCHF, arrivant à échéance en 2025, est présenté dans les engagements à court terme.

La part des fonds propres au bilan s'établit à 24.07 % (contre 22.37 % l'exercice précédent).

## Compte de résultat

CHF	Note	2024	2023
Contributions en couverture des charges	1	97 524 362	119 257 652
Autres produits d'exploitation	2	4 879 324	4 174 636
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>102 403 686</b>	<b>123 432 288</b>
Achat et transport d'énergie	3	- 6 020 502	- 9 588 605
Matériel et prestations		- 9 923 266	- 9 651 159
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	4	- 115 986	- 82 875
Impôt sur le capital, foncier et taxes diverses	5	- 5 240 672	- 5 162 760
Autres charges d'exploitation		- 1 729 998	- 1 686 032
Amortissements	12+13	- 39 446 425	- 39 299 592
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>- 62 476 849</b>	<b>- 65 471 023</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>39 926 837</b>	<b>57 961 265</b>
Produits financiers	6	1 961 752	1 375 989
Charges financières	7	- 31 226 867	- 47 493 917
<b>Résultat financier</b>		<b>- 29 265 115</b>	<b>- 46 117 928</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>10 661 722</b>	<b>11 843 337</b>
<b>Résultat avant impôt sur le bénéfice</b>		<b>10 661 722</b>	<b>11 843 337</b>
Impôt sur le bénéfice	8	- 1 795 722	- 1 996 337
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>8 866 000</b>	<b>9 847 000</b>
Nombre d'actions en circulation		3 500	3 500
<b>Résultat par action *</b>		<b>2 533</b>	<b>2 813</b>

\* Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif.

## Bilan

CHF	Note	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités		36 475 679	21 030 856
Titres		7	7
Créances résultant de livraisons et de prestations	9	37 489	3 591 246
Autres créances à court terme		2 958 240	92 262 024
Actifs de régularisation à court terme	10	2 666 031	10 728 852
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>42 137 446</b>	<b>127 612 985</b>
Actifs de régularisation à long terme	11	522 888	627 000
Immobilisations financières		5 491 733	7 322 311
Immobilisations corporelles	12	2 072 162 450	2 106 849 552
Immobilisations incorporelles	13	10 761 380	10 900 236
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>2 088 938 451</b>	<b>2 125 699 099</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>2 131 075 897</b>	<b>2 253 312 084</b>
CHF	Note	31.12.2024	31.12.2023
Dettes résultant de livraisons et de prestations	14	641 362	2 816 578
Dettes financières à court terme	17	180 000 000	300 000 000
Autres dettes à court terme		469 229	1 458 086
Passifs de régularisation	15	37 964 983	30 150 921
Provisions à court terme	16	2 931 978	3 132 154
<b>Total des engagements à court terme</b>		<b>222 007 552</b>	<b>337 557 739</b>
Dettes financières à long terme	17	1 385 000 000	1 400 000 000
Provisions à long terme	16	11 110 000	11 662 000
<b>Total des engagements à long terme</b>		<b>1 396 110 000</b>	<b>1 411 662 000</b>
<b>Total des engagements</b>		<b>1 618 117 552</b>	<b>1 749 219 739</b>
Capital-actions	18	350 000 000	350 000 000
Réserve légale issue du capital	19	167 790 119	167 790 119
Report de pertes			
Pertes reportées		- 13 697 774	- 23 544 774
Résultat de l'exercice		8 866 000	9 847 000
<b>Total des fonds propres</b>		<b>512 958 345</b>	<b>504 092 345</b>
<b>Total du passif</b>		<b>2 131 075 897</b>	<b>2 253 312 084</b>

## Tableau de flux de trésorerie

CHF	Note	2024	2023
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>8 866 000</b>	<b>9 847 000</b>
Corrections pour :			
Amortissements	12+13	39 446 425	39 299 592
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		3 553 757	- 2 513 937
Variation des autres créances		- 696 216	- 323 808
Variation des actifs de régularisation		8 166 933	14 964 349
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		- 2 175 216	1 153 888
Variation des autres dettes		- 988 857	475 106
Variation des passifs de régularisation		7 814 062	3 868 642
Variation des provisions	16	- 752 176	- 172 603
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>63 234 712</b>	<b>66 598 229</b>
Placement financier à court terme		90 000 000	- 90 000 000
Encaissement provenant d'immobilisations financières		1 830 578	-
Investissements en immobilisations corporelles	12	- 4 620 467	- 1 340 781
<b>Flux de trésorerie provenant des investissements</b>		<b>87 210 111</b>	<b>- 91 340 781</b>
Nouveaux engagements financiers	17	165 000 000	200 000 000
Remboursement d'engagements financiers	17	- 300 000 000	- 159 000 000
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>- 135 000 000</b>	<b>41 000 000</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>15 444 823</b>	<b>16 257 448</b>
Preuve :			
Liquidités du début de période		21 030 856	4 773 408
Liquidités en fin de période		36 475 679	21 030 856
<b>Variation des liquidités</b>		<b>15 444 823</b>	<b>16 257 448</b>

## Tableau de variation des fonds propres

CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du capital	Report de pertes	Total des fonds propres
<b>Fonds propres au 31.12.2022</b>	<b>350 000 000</b>	<b>167 790 119</b>	<b>- 23 544 774</b>	<b>494 245 345</b>
Résultat de l'exercice			9 847 000	9 847 000
<b>Fonds propres au 31.12.2023</b>	<b>350 000 000</b>	<b>167 790 119</b>	<b>- 13 697 774</b>	<b>504 092 345</b>
Résultat de l'exercice			8 866 000	8 866 000
<b>Fonds propres au 31.12.2024</b>	<b>350 000 000</b>	<b>167 790 119</b>	<b>- 4 831 774</b>	<b>512 958 345</b>

# Annexe aux comptes

## Informations générales

Nant de Drance SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de l'énergie produite par la centrale de pompage-turbinage et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées afin de présenter un bénéfice imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux.

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par Nant de Drance SA – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires/actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires. Le mode de gestion défini contractuellement, prévoit que Nant de Drance SA met uniquement à disposition ses équipements aux partenaires et que ces derniers gèrent leur programme de pompage-turbinage et fournissent, à leur charge, l'énergie de pompage.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les éventuels dividendes versés aux actionnaires – ne reflètent pas la situation économique de la production de Nant de Drance SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Nant de Drance SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Les conditions du marché de l'électricité sont sans effet sur les comptes de la société de partenaires et se ressentent uniquement au niveau des comptes des actionnaires.

# Principes régissant l'établissement des comptes annuels

## Base de présentation

Nant de Drance SA est une société de droit suisse dont le siège est à Finhaut (Suisse). La société a pour but le pompage-turbinage des forces hydrauliques entre les retenues du Vieux-Emosson et d'Emosson, notamment la construction et l'exploitation des installations y relatives.

Les comptes annuels de Nant de Drance SA sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC (y.c. RPC 31). Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

## Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

## Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 18) ;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire ;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

## Information sectorielle

Nant de Drance SA est active dans un seul secteur ; la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de comptes sectoriels.

## Principes d'évaluation

### Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

### Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

### Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

### Immobilisations financières

Les titres et immobilisations financières détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage dans son ensemble.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement (année)
Terrains	-
Bâtiments	80
Mesures de compensation environnementales	80
Génie civil	80
Puits et blindage	80
Equipements hydrauliques et mécaniques	40-50
Equipements électriques	20-40
Equipements secondaires	10-30

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

## Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

## Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

## Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

## Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

## Instruments financiers dérivés

Nant de Drance SA est soumise aux risques de change et de taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture. Les bénéfices et les pertes liés aux activités de couverture sont comptabilisés par le biais du compte de résultat, de la même manière que les activités de base.

## Comptabilisation des produits

Nant de Drance SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits de ventes et des prestations de services. Les produits de ventes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

## Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

## Notes relatives aux comptes annuels

### 1. Contributions en couverture des charges

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation, uniques et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

### 2. Autres produits d'exploitation

CHF	2024	2023
Produits de location	3 994 108	3 829 764
Autres produits d'exploitation	885 216	344 872
<b>Total</b>	<b>4 879 324</b>	<b>4 174 636</b>

### 3. Achat et transport d'énergie

CHF	2024	2023
Achat et transport d'énergie	1 586 388	1 445 435
Energie propres installations	1 297 165	3 776 954
Participation frais de gestion énergétique	947 496	928 000
Dédommagements Electricité d'Emosson SA	2 189 453	3 438 216
<b>Total</b>	<b>6 020 502</b>	<b>9 588 605</b>

### 4. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

CHF	2024	2023
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	70 877	37 766
Redevances hydrauliques	45 109	45 109
<b>Total</b>	<b>115 986</b>	<b>82 875</b>

L'impôt spécial est versé au Canton (60 %) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40 %) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux maximum de 110.- CHF/KW<sub>th</sub>.

## 5. Impôt sur le capital, impôt foncier et diverses taxes

CHF	2024	2023
Impôt sur le capital	2 580 000	2 515 000
Impôt foncier	2 640 000	2 632 491
Autres taxes	20 672	15 269
<b>Total</b>	<b>5 240 672</b>	<b>5 162 760</b>

## 6. Produits financiers

CHF	2024	2023
Produits d'intérêts	1 890 980	1 357 582
Gains de change	70 772	18 407
<b>Total</b>	<b>1 961 752</b>	<b>1 375 989</b>

## 7. Charges financières

CHF	2024	2023
Intérêts sur emprunts financiers	-	55 957
Intérêts sur emprunts obligataires	30 226 667	28 672 447
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts	-	18 123 303
Autres charges financières	946 141	539 223
Pertes de change	54 059	102 987
<b>Total</b>	<b>31 226 867</b>	<b>47 493 917</b>

## 8. Impôt sur le bénéfice

%	2024	2023
Taux d'impôt sur le bénéfice applicable sur la base du résultat avant impôt	16,84	16,86

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 8 866 000 qui repose sur l'application de la méthode du coût de revient majoré.

## 9. Créances résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances envers des tiers	37 489	71 610
Créances envers des actionnaires	-	3 519 636
<b>Total</b>	<b>37 489</b>	<b>3 591 246</b>

## 10. Actifs de régularisation à court terme

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Actifs de régularisation envers des tiers	2 036 331	95 500
Actifs de régularisation envers des actionnaires	629 700	10 633 352
<b>Total</b>	<b>2 666 031</b>	<b>10 728 852</b>

## 11. Actifs de régularisation à long terme

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Actifs de régularisation envers des tiers	522 888	627 000
<b>Total</b>	<b>522 888</b>	<b>627 000</b>

## 12. Immobilisations corporelles

### Exercice courant

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
<b>Valeur brute au 01.01.2024</b>	<b>2 181 166 796</b>	<b>1 223 475</b>	<b>2 182 390 271</b>
Investissements	1 028 348	3 592 119	4 620 467
Transfert	927 128	- 927 128	-
<b>Valeur brute au 31.12.2024</b>	<b>2 183 122 272</b>	<b>3 888 466</b>	<b>2 187 010 738</b>
<b>Fonds d'amortissement au 01.01.2024</b>	<b>75 540 719</b>		<b>75 540 719</b>
Amortissements	39 307 569		39 307 569
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2024</b>	<b>114 848 288</b>		<b>114 848 288</b>
<b>Valeur nette au 01.01.2024</b>	<b>2 105 626 077</b>	<b>1 223 475</b>	<b>2 106 849 552</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2024</b>	<b>2 068 273 984</b>	<b>3 888 466</b>	<b>2 072 162 450</b>

## Exercice précédent

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
<b>Valeur brute au 01.01.2023</b>	<b>2 174 147 439</b>	<b>12 528</b>	<b>2 174 159 967</b>
Investissements *	2 564 085	1 210 947	3 775 032
Transfert	4 455 272	-	4 455 272
<b>Valeur brute au 31.12.2023</b>	<b>2 181 166 796</b>	<b>1 223 475</b>	<b>2 182 390 271</b>
<b>Fonds d'amortissement au 01.01.2023</b>	<b>36 379 986</b>		<b>36 379 986</b>
Amortissements	39 160 733		39 160 733
<b>Fonds d'amortissement au 31.12.2023</b>	<b>75 540 719</b>		<b>75 540 719</b>
<b>Valeur nette au 01.01.2023</b>	<b>2 137 767 453</b>	<b>12 528</b>	<b>2 137 779 981</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2023</b>	<b>2 105 626 077</b>	<b>1 223 475</b>	<b>2 106 849 552</b>

\* La sortie de fonds liée aux investissements de l'exercice s'élève à CHF 1'340'781. Le différentiel de CHF 2'434'251 représente les prestations des groupes de travail liés au chantier de construction de Nant de Drance SA, déjà portés au bilan à fin 2022 sous la rubrique actifs de régularisation.

## 13. Immobilisations incorporelles

CHF	2024	2023
<b>Valeur brute au 1er janvier</b>	<b>11 177 950</b>	<b>11 177 950</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre</b>	<b>11 177 950</b>	<b>11 177 950</b>
<b>Fonds d'amortissement au 1er janvier</b>	<b>277 714</b>	<b>138 857</b>
Amortissements	138 856	138 857
<b>Fonds d'amortissement au 31 décembre</b>	<b>416 570</b>	<b>277 714</b>
<b>Valeur nette au 01.01</b>	<b>10 900 236</b>	<b>11 039 093</b>
<b>Valeur nette au 31.12</b>	<b>10 761 380</b>	<b>10 900 236</b>

Nant de Drance SA est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation de forces hydrauliques dont l'échéance est 2102. L'amortissement linéaire sur 80 ans a débuté lors de la mise en exploitation des installations, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## 14. Dettes résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Engagement envers des tiers	641 362	762 485
Engagement envers des actionnaires	-	1 905 543
Engagement envers des sociétés liées	-	148 550
<b>Total</b>	<b>641 362</b>	<b>2 816 578</b>

## 15. Passifs de régularisation

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Passifs de régularisation envers des tiers	34 963 680	30 145 121
Passifs de régularisation envers des actionnaires*	3 001 303	5 800
<b>Total</b>	<b>37 964 983</b>	<b>30 150 921</b>

\* Ce poste comprend l'ajustement des charges fixes de CHF 1'203'986.-. Il s'agit du montant net entre l'ajustement des charges fixes 2024 de CHF 11'525'638.- (à payer) et de l'ajustement 2023 des charges fixes de CHF 10'321'652 (à recevoir).

## 16. Provisions à court et long terme

### Exercice courant

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	3 132 154	3 132 154
Provisions à long terme au 1er janvier	11 662 000	11 662 000
<b>Provisions au 01.01.2024</b>	<b>14 794 154</b>	<b>14 794 154</b>
Utilisation	- 752 176	- 752 176
<b>Provisions au 31.12.2024</b>	<b>14 041 978</b>	<b>14 041 978</b>
Provisions à court terme au 31 décembre	2 931 978	2 931 978
Provisions à long terme au 31 décembre	11 110 000	11 110 000

La provision pour les mesures de compensation environnementale couvre les dépenses attendues à l'avenir conformément à la concession octroyée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ces dépenses attendues sont inscrites au bilan dans les immobilisations corporelles, sans incidence sur le résultat.

### Exercice précédent

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	1 807 257	1 807 257
Provisions à long terme au 1er janvier	13 159 500	13 159 500
<b>Provisions au 01.01.2023</b>	<b>14 966 757</b>	<b>14 966 757</b>
Utilisation	- 172 603	- 172 603
<b>Provisions au 31.12.2023</b>	<b>14 794 154</b>	<b>14 794 154</b>
Provisions à court terme au 31 décembre	3 132 154	3 132 154
Provisions à long terme au 31 décembre	11 662 000	11 662 000

## 17. Dettes financières à court et long terme

### Emprunts financiers

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts financiers envers des tiers*	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* Ce poste comprend un crédit consortial dont la limite de crédit peut s'élever à CHF 100'000'000.-. La limite de crédit n'a pas été utilisée en 2024 et 2023.

### Emprunts obligataires

CHF	Durée	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale 31.12.2024	Valeur nominale 31.12.2023
Emprunt obligataire à taux fixe	2014 - 2024	18.07.2024	1,750	-	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2018 - 2025	19.08.2025	1,550	180 000 000	180 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2016 - 2026	02.02.2026	2,000	240 000 000	240 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2027	25.06.2027	1,250	250 000 000	250 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2013 - 2028	15.02.2028	2,375	300 000 000	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2029	23.05.2029	0,875	230 000 000	230 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2023 - 2031	24.07.2031	2,350	200 000 000	200 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2024 - 2034	24.05.2034	2,000	165 000 000	-
<b>Total</b>				<b>1 565 000 000</b>	<b>1 700 000 000</b>

Les emprunts obligataires sont tous cotés à la SIX Swiss Exchange.

Tous les emprunts obligataires au 31.12.2024 et 31.12.2023 sont émis en CHF.

### Échéances des emprunts

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Échéance < 1 an	180 000 000	300 000 000
Échéance < 1-5 ans >	1 020 000 000	970 000 000
Échéance > 5 ans	365 000 000	430 000 000
<b>Total</b>	<b>1 565 000 000</b>	<b>1 700 000 000</b>

## 18. Capital-actions

CHF	Parts en %	Parts en %
Alpiq SA, Olten	39.00	39.00
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00	36.00
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00	15.00
FMV SA, Sion	10.00	10.00
<b>Total</b>	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>

Le capital-actions se compose de 3 500 actions nominatives entièrement libérées de CHF 100 000.- chacune. Les détenteurs d'actions ont droit aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société.

## 19. Réserve légale issue du capital

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Réserve légale issue du capital	167 790 119	167 790 119

La réserve légale issue du capital constitue une réserve non distribuable. Cette réserve a été reconnue par l'Administration fédérale des contributions à hauteur de CHF 167 790 118.60.

## Informations complémentaires

### Transactions avec des parties liées

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

La table ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées.

CHF	2024	2023
Contributions en couverture des charges	97 524 362	119 257 652
Autres produits d'exploitation	1 066 641	236 878
<b>Produits d'exploitation des parties liées</b>	<b>98 591 003</b>	<b>119 494 530</b>
En % du total des produits d'exploitation	96%	97%
Achat et transport d'énergie	- 5 970 921	- 9 482 344
Matériel et prestations	- 4 695 686	- 5 910 675
Autres charges d'exploitation	- 138 103	- 136 159
<b>Charges d'exploitation des parties liées</b>	<b>- 10 804 710</b>	<b>- 15 529 178</b>
En % du total des charges d'exploitation (hors amortissements)	47%	59%
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	- 433 075	- 138 950
En % des investissements de l'exercice	- 1%	10%

Les avoirs et les engagements inscrits au bilan ainsi que les transactions avec des entreprises liées présentées dans le compte de résultat proviennent essentiellement des actionnaires et d'Electricité d'Emosson SA (société contrôlée, de manière directe et indirecte, par le groupe Alpiq).

Les transactions avec Electricité d'Emosson SA représentent une part de la rubrique achat et transport d'énergie pour 36.7 % (2023 : 36.2 %).

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendant). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

### Organe de révision

CHF	2024	2023
Prestations en matière de révision	41 475	51 450
<b>Total</b>	<b>41 475</b>	<b>51 450</b>

### Emploi à plein temps

Nant de Drance SA n'emploie pas de collaborateurs. Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

## Engagements conditionnels

### Taxe de pompage

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Taxe de pompage-turbinage 2022	947 868	947 868
Taxe de pompage-turbinage 2023	1 832 926	1 832 926
Taxe de pompage-turbinage 2024	2 044 192	-
<b>Total</b>	<b>4 824 986</b>	<b>2 780 794</b>

La loi valaisanne sur les forces hydrauliques (LcFH) prévoit à son article 68 une taxe de pompage uniquement pour les installations de pompage turbinage. Nant de Drance SA a déposé une demande en constatations auprès du DETEC sur la validité de cet article en regard du droit fédéral. Nant de Drance SA conteste cette taxe et, par conséquent, aucune charge au titre de cette taxe n'a été inscrite dans le compte de résultat des exercices 2024 et précédents.

Dans le courant du mois de février 2024, Nant de Drance SA a reçu les avis de taxation des communes concédantes relatifs à la taxe de pompage-turbinage pour l'année 2022. Une procédure de recours ordinaire a été engagée contre cette taxation, dont le montant s'élève à CHF 947 868. Les montants réclamés par les communes concédantes ont été payés et seront remboursés si la réclamation du 18 mars 2024 est admise.

En appliquant les mêmes bases de calcul, l'engagement conditionnel 2022-2024 lié à la taxe de pompage-turbinage au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 4 824 986.

### Impôt sur le capital et le bénéfice

CHF	31.12.2024	31.12.2023
Impôts sur le capital et le bénéfice 2022	1 030 000	-
Impôts sur le capital et le bénéfice 2023	1 048 000	-
Impôts sur le capital et le bénéfice 2024	824 000	-
<b>Total</b>	<b>2 902 000</b>	<b>-</b>

Le 5 juillet 2024, le Service cantonal des contributions du Valais a émis l'avis de taxation ordinaire pour l'exercice 2022. La base d'imposition retenue diffère de celle déclarée dans la déclaration fiscale 2022. En conséquence, Nant de Drance SA a déposé en date du 30 juillet 2024 une réclamation contre cet avis de taxation.

Dans l'attente de l'issue de cette réclamation et en appliquant les mêmes bases de calcul que le dernier avis de taxation reçu, il existe un engagement conditionnel de CHF 2 902 000 au 31 décembre 2024. Cet engagement conditionnel n'existait pas au 31 décembre 2023 car l'avis de taxation 2022 n'était pas encore émis.

Hormis ces éléments, il n'existe aucun autre engagement conditionnel à la date du bilan.

## Événements postérieurs à la date du bilan

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2024, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 25 avril 2025, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

## Proposition relative au report à nouveau de la perte au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter le résultat sur l'exercice suivant.

CHF	Proposition du CA portant sur l'exercice 2024	Décision de l'AG portant sur l'exercice précédent
Report de l'exercice précédent	- 13 697 774	- 23 544 774
Résultat de l'exercice	8 866 000	9 847 000
<b>Solde disponible au 31 décembre</b>	<b>- 4 831 774</b>	<b>- 13 697 774</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>- 4 831 774</b>	<b>- 13 697 774</b>

# Rapport de l'organe de révision



## Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Nant de Drance SA, Finhaut

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Nant de Drance SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



#### **Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.



Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

#### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Probst'.

Alexandre Probst  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Barbay'.

Frédéric Barbay  
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 25 avril 2025